|  |  |
| --- | --- |
| **Principes de Mobilité académique pour les étudiants INCOMING en Catégorie AGRONOMIQUE**  **version 2022/20232** | |
| Coordinatrices départementales Erasmus | Ta coordinatrice (voir CONTACTS) est joignable par e-mail pour tout problème pédagogique avant, pendant ou même après ton séjour à la Haute Ecole Charlemagne (HECh).  Lorsque tu prends contact avec elle par mail, veille à annoncer ton nom, l’institution où tu effectues ta formation, la filière d’études et l’orientation éventuelle (spécialisation) et le niveau atteint dans ton institution (bloc 1, 2 ou 3) et le nombre total de blocs d’études et le sujet dont tu veux t’entretenir avec elle. En fonction du site sur lequel tu effectueras ton séjour d’études à la Haute Ecole Charlemagne (Huy ou Gembloux), ta référente pédagogique te fixera un rendez-vous à l’ISIa dans les plus brefs délais pendant ton séjour.  Le site Internet [www.hech.be](http://www.hech.be) peut déjà te fournir de nombreuses informations générales ou spécifiques à l’étudiant en mobilité …n’hésite pas à le consulter régulièrement et **avant de contacter ta coordinatrice** ! |
| Période de mobilité académique | Une année complète (Q1 + Q2) = 60 ECTS / Un quadrimestre = 30 ECTS en ce compris le module Langue française et Culture (voir plus loin). |
| Date d’arrivée à la HE Charlemagne / ULiège et activités d’intégration | Le début du premier quadrimestre est fixé au **14/09/2022** (Q1) et au **01/02/2023** (Q2).  Il est vivement conseillé d’arriver **une semaine avant la rentrée** pour participer à la **semaine de français intensif aux diverses activités d’accueil et d’intégration** des étudiants Erasmus au sein de la HECh. Ces activités sont organisées sur le site des Rivageois à Liège **du 05/09 au 09/09/22** (Q1); ou **à partir du 01/02/2023** (Q2).  Les étudiants en formation sur le site de Gembloux ont la possibilité de participer à deux semaines préparatoires à Namur dans le cadre des « Integration Days » (29/08 au 09/09/22) du Pôle de Namur. Ils doivent s’inscrire avant la fin juin via le site :  <http://www.poledenamur.be/etudiant/mobilite-internationale/iw> où ils trouveront le programme complet des activités culturelles organisées ET des cours de Français langue étrangère (voir plus bas).  Du **17 au 19 septembre**, sur le site de Gembloux, est organisée une semaine d’accueil pour tous les étudiants AP afin de leur présenter l’organisation complète de la formation. Les étudiants Erasmus IN sont invités à y participer pour s’intégrer et déjà créer des relations avec les enseignants et les étudiants. |
| Assiduité aux activités d’enseignement | La présence aux activités d’enseignement – cours en présentiel, PBST, travaux pratiques et visites de terrain – est obligatoire à la HECh. Toute absence devra être **justifiée par un document officiel** – certificat médical, par exemple – qui sera spontanément présenté à l’enseignant dès la reprise des cours. En cas d’absence, il est vivement conseillé de prévenir le plus tôt possible l’enseignant responsable, par mail, pour la bonne organisation des cours. |
| Calendrier académique | Le respect rigoureux des dates d’activités d’enseignement, des sessions d’examens/remises de travaux en janvier, juin et août/septembre est obligatoire. **Aucun départ anticipé ni arrivée tardive** au cours du quadrimestre de mobilité **n’est accepté** par respect pour les enseignants et l’organisation générale des études. Sauf situation exceptionnelle à justifier, au-delà d’un mois après la rentrée académique, l’étudiant ne pourra plus intégrer les cours à la HECh. |
| Préparation linguistique de l’étudiant | Un niveau de **français B1 est obligatoire – et doit être confirmé par l’institution de référence de l’étudiant –** pour suivre les activités des programmes de cours de la Haute École Charlemagne. |
| Cours de français – langue étrangère | Des cours de français langue étrangère (FLE) sont accessibles aux Erasmus  In :  à la HECh – valorisé par 10 ECTS/an (Q1 = 6 ECTS / Q2 = 4 ECTS).  Le cours doit toujours figurer dans le contrat d’études de l’étudiant INCOMING dont le français n’est pas la langue maternelle. L’assistance aux séances de cours de français-langue étrangère est obligatoire pour pouvoir présenter l’examen (contrôle des présences).  Diverses activités culturelles et d’intégration sont également au programme de ce module. La participation des étudiants INCOMING à ce module est fortement conseillée.  A l’université de Namur (pôle de Namur) : 40 périodes de 3h/sem. – valorisé pour 3 ECTS/quadrimestre. Au Q1, les Erasmus peuvent également participer à une « semaine d’intégration » (3 ECTS) offrant la possibilité de visites culturelles. Au Q2, seules 2 journées « integration days » (non valorisable). Inscription obligatoire via le site :  <http://www.poledenamur.be/etudiant/mobilite-internationale/iw>  À l’Université de Liège (ISLV) – valorisé par 5 ECTS/ quadri. Informations et inscriptions via le portail de l’Institut des Langues vivantes : <https://www.islv.uliege.be/cms/c_10332480/fr/portail-institut-superieur-des-langues-vivantes>  Dans tous les cas, les cours de FLE et autres activités d’intégration doivent figurer dans le Learning agreement avec le nombre d’ECTS correspondant. |
| **CONTACT** avec les coordinatrices pédagogiques au sein de la HECh (Huy/Gembloux) | **Le plus rapidement possible**, c’est-à-dire **dès son acceptation au sein de la Haute Ecole Charlemagne**, l’étudiant prendra contact, par courriel , avec la personne référente, suivant le cursus choisi et le site d’enseignement :  **HECh Huy : bachelier et master Agronomie : Emmanuelle Gobbe** [**emmanuelle.gobbe@hech.be**](mailto:emmanuelle.gobbe@hech.be)  **HECh Gembloux : master Architecture du Paysage / bachelier Techniques horticoles / bachelier Architecture des jardins et du paysage) : Nathalie de Harlez –** [**nathalie.deharlez@hech.be**](mailto:nathalie.deharlez@hech.be)  Ensemble ils échangeront les données pédagogiques nécessaires à la confection du L.A.  Le L.A. devra être **envoyé obligatoirement** pour le **15/05 au plus tard** au bureau des RI de l’institution d’accueil**.** |
| Etablissement du Learning Agreement (L.A.) de l’étudiant IN  Recommandations et Deadline | Quelle que soit la filière des études choisies : bachelier agro, bachelier en techniques horticoles, en architecture des jardins et du paysage – Master Agro ou Architecture du Paysage, l’étudiant devra sélectionner   * des cours relevant du programme du cursus choisi et uniquement dans ce cursus ; * des cours relevant du bloc (1, 2 ou 3) correspondant à son année d’études dans son institution d’origine ;   En fonction des orientations de son programme d’études dans son institution d’origine, et sous réserve de validation par la coordinatrice pédagogique, il pourra toutefois compléter son programme d’études en choisissant :   * des cours à option lorsque le programme de la filière choisie à la HECh en propose ; * des cours relevant d’un bloc au-dessus ou en dessous de l’année d’études de référence si son plan d’études le justifie.   Le **L.A. finalisé et signé par les trois parties** (étudiant, coordinatrice interne et externe) devra être envoyé avant l’arrivée de l’étudiant dans l’institution d’accueil (Q1 ou Q2). |
| Modifications du L.A. durant la mobilité | I. **Les deadlines** pour procéder à des modifications dans le contrat d’études sont :  a. Le 15/10 pour les cours du premier quadrimestre ;  b. Le 15/02 pour les cours du second quadrimestre.  II. Toute **modification** dans le contrat d’études doit être **valablement motivée** et immédiatement **communiquée** par l’étudiant INCOMING à la coordinatrice départementale de la Haute École Charlemagne ainsi qu’au coordinateur de l’institution d’origine.  III. Les modifications apportées au contrat d’études sont signées à la fois par la référente pédagogique de la Haute École Charlemagne et par le coordinateur de l’institution d’origine.  IV. Pour rendre officielles les modifications apportées au contrat d’études, le contrat modifié doit être envoyé par courriel ([relinter@hech.be](mailto:relinter@hech.be)), signé par les deux parties, dans les plus brefs délais qui suivent l’amendement. C’est sur base du contrat d’études définitif (tel que modifié) que seront validés les ECTS à l’issue de la mobilité. |
| Stage et Travail de fin d’études | Le stage et/ou le Tfe (Travail de fin d’études) est accessible seulement à l’étudiant présent en mobilité durant toute l’année académique (Q1 + Q2). L’étudiant est invité à présenter au promoteur de son choix au sein de la HECh les exigences de son institution en matière de stage et/ou de Tfe. |
| Horaires de cours | L’horaire du premier quadrimestre et du second quadrimestre est toujours confectionné par la coordinatrice départementale de la Haute École Charlemagne. Aucun horaire n’est publié à l’avance sur le site Internet de la HECh.  Durant le séjour, l’étudiant INCOMING est ensuite responsable de la mise à jour de son horaire individuel en **consultant quotidiennement la plateforme Hyperplanning**.  En cas de conflit d’horaire, l’étudiant prend rendez-vous par e-mail avec sa référente pédagogique pour envisager une solution. |
| Délibérations au retour d’une Mobilité | Compte tenu de la disparité des calendriers académiques au sein des Institutions partenaires de la HECh, l’étudiant en Mobilité pour une année académique complète (Q1 + Q2) recevra son **relevé de notes** (Transcript of Records / TOR) à l’issue de la délibération de première session (juin). Les étudiants effectuant une mobilité au premier quadrimestre recevront leur relevé de notes endéans les 4 semaines qui suivent la fin du quadrimestre (février).  Par ailleurs, les étudiants INCOMING sont informés, avant leur départ, de la contrainte de représenter tout échec à la Haute Ecole Charlemagne suivant les modalités et dates qui y sont prévues. |
| Statut de l’étudiant en Mobilité – paiement des frais d’inscription et frais scolaires divers | L’étudiant reste étudiant de son institution d’origine et verse son droit d’inscription à son institution. Il doit par ailleurs effectuer les démarches d’inscription à la HECh, en respectant scrupuleusement les délais (entre le 15 mai et le 15 juin). Des **frais liés aux activités pédagogiques** durant le séjour en mobilité à la HECh peuvent éventuellement être réclamés à l’étudiant (notes de cours imprimées, visites, séjour pédagogique, etc.); les frais de voyage pédagogique ou d’activités en extérieur lui seront annoncés par les professeurs concernés, en lien avec la référente pédagogique. |